



# Communauté de Communes Vaïte-Aigremont

2, rue Elysée Bost  
25820 Laissey

☎ 03 81 63 29 01 ☎ 03 81 63 27 68  
ccva25@wanadoo.fr ☎ www.ccva.fr

## Procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 septembre 2011

*Membres présents : Daniel BRULET - Claude DALLAVALLE - Sophie DESBIEZ PIAT - Bernard DREZET - Hervé DUBOIS DUNILAC Joaquim FERREIRA - Christophe GUGLIELMETTI - François HERRANEY - Alain JACQUOT - Jean-Louis JEANNIN - Denis JUIF - Bruno LECLERT - Philippe MARTHEY - Claude MESNIER - Charles PIQUARD - Isabelle POETE - René POISOT - Robert QUINTERNET - Martine RENAUD - Pierre ROUSSY - Guylène SCHAPPACHER - Jean-François STRAUB - Marie-France TEYSSIEUX - Denis THIELLEMENT - Christian TRONCIN - André VAUBOURG*

*Membres Suppléants : Gisèle LINVAL - Gisèle MOREL*

*Membres excusés : Jean-Louis FAIVRE PIERRET - Michel HO FIAT HEE - Francis TROUILLOT*

*Membres absents : ALBANESI Hélène (mairie déléguée) BELIARD Claude (mairie déléguée) - Dominique MESNIER - Pascal VIENNET*

<b>Titulaires</b>	26
<b>Suppléants votants</b>	1
<b>Suppléants non votants</b>	1
<b>Maire délégué</b>	0
<b>Invité</b>	1
<b>Total des personnes présentes</b>	29

Intervention de X. DEGOIS de la société OPALE à 19h00.

Présentation de l'étude de faisabilité par le biais d'un diaporama.

Cette étude comme la précédente sera diffusée sur le site internet.

D. BRULET souhaite savoir quel est l'impact du coût de l'énergie éolienne sur la facture des usagers.

La CSPE doit financer plusieurs points (le coût de la péréquation en faveur de zones non reliées au réseau de distribution et de transport d'électricité français.- le surcoût associé aux politiques de soutien aux énergies renouvelables - le coût du tarif de première nécessité; ce qui fait de la CSPE un instrument de solidarité). La CSPE représente 0.45/KWH elle est fixée par l'Etat. Pour exemple l'éolien représente 0.50 euros / personne pour une famille de 4 personnes sur une facture annuelle de 320 euros.

Il souhaite également que les photos montage soient plus nettes (brume, contre jour) et demande aussi des photos prises du centre des villages par exemple afin de mieux se rendre compte de l'impact visuel pour les habitants.

X. DEGOIS explique que le poste de transfert de Breconchaux (le plus proche) qui pourrait être remis en état de fonctionnement ressemble à un simple container.

D. JUIF demande pourquoi ce type d'entreprise change de propriétaire si souvent. X. DEGOIS explique que le propriétaire a changé une fois en 2007, depuis il s'agit du même. Comme tout secteur d'activité la mondialisation implique ce genre de changement sur lesquels nous n'avons aucune prise.

X. DEGOIS insiste sur le fait que les contrats sont rédigés en droit français donc pour tout litige c'est le droit français qui s'applique, ce qui est très sécurisant pour les collectivités.

D. JUIF souhaite savoir si l'ONF percevra les 12% au titre de la gestion des forêts. X. DEGOIS informe que cela sera le cas mais que l'ONF sera mis à contribution. Il souligne que la négociation d'Opale avec l'ONF concernant cette rémunération s'appuie désormais sur le modèle de négociation du maire de Vy les Belvoir.

C. DALLAVALLE souligne que dans la délibération de la commune de Glamondans qui ne s'opposait pas à la prise de compétence ZDE il a tout de même été précisé que pour tout projet d'implantation d'éolienne la commune concernée devait donner son accord.

Le démantèlement est prévu par la loi qui oblige les propriétaires à budgétiser chaque année le coût des démantèlements. La durée de vie d'une éolienne est de 25 ans cependant elles sont régulièrement mise à jour, notamment par le changement des pales ou du système électrique.

Il invite les élus intéressés à venir voir le mât de mesure qui sera implanté à Villers Grelot en octobre prochain.

La séance est ouverte à 19h50.

Le Président informe que plusieurs documents ont été mis sur table dont un récapitulatif des effectifs, un tableau récapitulatif des décisions prises par les différentes communautés de communes et communes concernant le SDCI du Préfet, un bilan du travail effectué dans le cadre du CTJ et un rapport mis sur table concernant l'adhésion de la communauté de communes du canton de Montbozon à l'EPF du Doubs.

L'ensemble du conseil communautaire est favorable à ce que ce rapport soit passé au vote.

Le quorum est atteint. J. L. JEANNIN est nommé secrétaire de séance.

#### Rapport n°1 Approbation du compte-rendu du lundi 20 juillet 2011

Le Président expose les motifs.

Il faut noter l'erreur de date : il s'agit du compte-rendu du 20 juillet et non du 20 septembre.

M. RENAUD fait remarquer que B. MARGAINE est le président de l'association des Artistes à la Campagne et que C. LENGLET en est la vice présidente.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1 abstention) le compte-rendu du Conseil Communautaire du lundi 20 juillet 2011.

#### Rapport n°2 Poste d'adjoint technique (agent d'entretien) – Poste de Glamondans

A.JACQUOT expose les motifs.

G. MOREL informe que la commune de Glamondans a augmenté le temps horaire de cet agent technique pour le compte de la commune. En effet la salle concernée a retrouvé sa première utilisation à savoir une salle de convivialité.

R. QUINTERNET souligne qu'il ne faut pas se baser uniquement sur les m<sup>2</sup> car les pièces les plus importantes en matière de nettoyage (les toilettes) sont toujours à faire pour cet agent.

Il est rappelé que le tableau qui concerne notamment les m<sup>2</sup> et les horaires des agents est un outil de travail qui permet de comparer approximativement les agents entre eux. Mais ce critère n'est pas le seul à être pris en compte.

A.JACQUOT explique également que l'agent était conscient que cette fermeture de classe impliquerait une baisse de son taux horaire et que la baisse proposée par la CCVA correspond approximativement au temps octroyé au nettoyage de cette salle.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification des horaires du poste d'adjoint technique à l'Ecole de Glamondans, comme suit :

- Suppression du poste de 6.2 h hebdomadaire annualisé
- Création d'un poste de 4.05 h hebdomadaire annualisé.

Cette modification horaire prendra effet à compter du 1er octobre 2011. (sous réserve de l'accord du CTP)

### Rapport n° 3 Rapport d'activités du SYBERT

Le Président expose les motifs.

D. BRULET souligne que la contribution de la CCVA au SYBERT a augmenté par rapport à 2009, celui-ci reprendra contact avec F. GOUGEARD afin discuter de ce sujet.

Le Conseil Communautaire adopte à la majorité (1 abstention) le rapport d'activités concernant le service public d'élimination des déchets et assimilés du SYBERT de l'exercice 2010.

### Rapport n°4 : Rapport d'activités du service déchets de la CCVA

Le Président expose les motifs.

D. BRULET souhaite savoir à quoi correspond (dans la synthèse financière) la ligne autres. F. GOUGEARD explique qu'il s'agit notamment des amortissements et d'autres choses qui ont été placées dans cette ligne afin que les montants correspondent.

Il souhaite également savoir si l'amortissement du camion et du local sont inclus dans la prestation de 35 000 euros demandée à Baume Les Dames, il souligne que d'après un calcul approximatif il manquerait 15 000 à 20 000 euros.

Le Président explique que ce critère n'a pas été pris en compte pour la 1<sup>ère</sup> année de convention mais que le calcul de cette convention sera revu. Il souligne que l'amortissement du local où est entreposé le camion n'a pas lieu d'être intégré dans le coût de cette prestation.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le rapport d'activités concernant le service public d'élimination des déchets et assimilés de la CCVA de l'exercice 2010.

### Rapport n°5 : Réflexion du PDC sur un projet d'intercommunalité à l'échelle du pays

A.JACQUOT expose les motifs.

Il évoque les réunions de la CDCI et les groupes de travail restreints où il est difficile d'aboutir du fait des exigences de la loi et des volontés des élus.

R. POISOT est surpris par cette délibération car pour lui ce débat était clos. En effet ce point avait été évoqué lors d'une réunion mais n'avait pas été retenu.

Le Président souligne que l'exposé des motifs est sans doute mal exprimé et que le PDC souhaite obtenir l'accord des différentes communautés de communes pour travailler sur différentes hypothèses de rapprochement, de fusion, de dissolution...

Il propose que la décision à prendre soit modifiée et qu'elle indique que le PDC travaille sur plusieurs possibilités et non que sur une intercommunalité à l'échelle du PDC.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président pour qu'il autorise le Pays du Doubs Central à travailler sur des projets d'intercommunalité à l'échelle du pays.

## Rapport n°6 : Mise en place du Contrat Local d'Education Culturelle et Artistique

B. DREZET expose les motifs.

Les écoles citées sont celles qui ont été favorables dès le départ (juin 2011). Il est bien sûr tout à fait possible que d'autres écoles souhaitent intégrer ce dispositif (la phase de consultation se poursuit durant le 1<sup>er</sup> trimestre). Le Président indique que toutes les écoles ont été consultées.

Charles souligne que la procédure sera longue car le contrat doit être soumis à la signature de la CCVA, du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie. On peut espérer une mise en place en janvier 2012. Dans le contrat il est aujourd'hui proposé que les classes de CE2, CM1 et CM2 soient prioritairement concernées mais cela reste à concrétiser.

J. FERREIRA indique que l'ébauche de projet rédigée par la Compagnie Gravitation est très bien construite et qu'il semble très intéressant à mettre en œuvre.

D. JUIF souligne que le thème abordé « la Peur » semble inapproprié au public visé. Il est expliqué que ce thème est justement abordé pour démocratiser la peur et les angoisses des enfants et que ce thème est introduit de façon ludique dans ce projet.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président pour :

- Signer le CLEA joint en Annexe 1 avec les partenaires concernés,
- Poursuivre le travail de montage du projet de territoire associé au CLEA en collaboration avec l'ensemble des partenaires,
- Signer et déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs potentiels (Conseil Général et Conseil Régional),
- Signer tous les documents administratifs nécessaires au bon déroulement du projet.

## Rapport n°7 : Achat d'une remorque

Le Président expose les motifs.

R. POISOT demande quelle est la charge utile de la remorque car au-delà d'un certain poids (750kg) un permis est nécessaire. Le Président indique que le permis n'est pas nécessaire pour la remorque dont il est question.

La remorque choisie par le bureau de la CCVA est à double essieu de 600kg chacun, dimensions extérieures de caisse 242 x 135 x 40 et dimensions caisse utile 236 x 129 x 40, livrée avec roue jockey.

Il est toutefois impératif de connaître le PTAC de cette remorque avant d'effectuer cet achat.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à faire l'acquisition d'une remorque pour un prix de 1119 € TTC.

## Rapport n°8 : Elaboration et dépôt du dossier de demande de création d'une ZDE

Avec l'accord du conseil communautaire ce rapport est proposé au vote juste après l'intervention d'Opale.

Le Président expose les motifs. Il indique que l'exposé sera légèrement modifié par rapport à celui rédigé dans le rapport préparatoire.

Le Conseil Communautaire valide à la majorité (2 contre-2 abstentions) les résultats de l'étude de faisabilité et la proposition de périmètre ZDE sur la commune de Villers-Grelot, autorise le Président à déposer, conjointement avec la Communauté de communes de la Bussière, un dossier de demande de ZDE après réception de la délibération de la commune de Villers-Grelot, concernée par le périmètre proposé, accepte les niveaux de puissance minimum et maximum du dossier conjoint de ZDE à respectivement 10 et 36 MW.

Rapport sur table : Adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Montbenoit à l'EPF du Doubs  
B. LECLERT expose les motifs.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de Montbenoit à l'EPF du Doubs.

#### Rapport n°9 : INFORMATIONS DIVERSES

Délibération fiscale : Le Président rappelle la politique d'abattement sur la TH votée l'année dernière, le conseil communautaire ne souhaite pas remettre en cause les abattements votés.

Taxe d'électricité : Les délégués du SYDED devront prochainement se prononcer sur le taux de la TCFE à appliquer aux usagers des communes de moins de 2000 habitants (communes >2000 habitants perçoivent directement la taxe).

Pour rappel JF. LONGEOT a souhaité au départ appliquer une taxe de 8% mais il a été contraint de la revoir à 4%. Toutefois il est possible de voter un taux de 0%.

Le SYDED a souligné que si cette taxe était votée à un coefficient de 4 alors l'aide aux communes pour le financement de l'éclairage public et l'enfouissement serait de 40 à 50% et si le coefficient est de 0 alors le financement de l'éclairage public serait de 20 à 30% et l'enfouissement de 30 à 40%.

Il est souligné que peu de communes font appel aux services du SYDED pour leurs travaux puisque les devis proposés sont exorbitants.

Pour les communes qui percevaient cette taxe une contribution sera mise en place pendant 3 ans.

B. DREZET souligne qu'au sein du SYDED seule une dizaine d'élus représentent des communes de moins de 2000 habitants.

L'ensemble des membres du conseil communautaire est favorable à ce que le taux de 0% soit voté.

Le Président souhaite que B. DREZET intervienne lors du prochain comité syndical en l'informant de la décision de la CCVA.

Taxe de séjour : G. SCHAPPACHER informe que le pays du Doubs central étudie l'opportunité de la mise en place d'une taxe de séjour sur le territoire.

Elle rappelle l'historique de cette taxe. Ce sont les hébergeurs (une dizaine sur la CCVA) qui collectent cette taxe pour le compte de la collectivité

Tarifs : Il existe un tableau des tarifs applicables : dans notre cas pour le camping de Glamondans : 0.20 euros, hôtel Séchin : de 0.50 à 0.90 euros par nuitée et personne.

Il existe 2 formules de tarification : Taxe au réel qui est appliquée à la personne et à la nuitée avec tenue d'état mensuel et annuel et la taxe forfaitaire qui est basée sur la capacité d'accueil dans une période d'ouverture ou de perception définie par la collectivité.

Dans ce cas un abattement est obligatoire selon la durée d'ouverture de -20% à -40%.

Un abattement est facultatif et déterminée par le conseil suivant la fréquentation habituelle.

Des exonérations et des réductions sont possibles (enfants moins de 13 ans, fonctionnaires et agents de l'état appelés temporairement, bénéficiaires d'aides sociales).

Réductions pour personnes âgées bénéficiant d'une aide à domicile, personne handicapée, familles nombreuses...

Des simulations financières sur la CCVA ont été réalisées.

Le taux moyen de remplissage (observatoire de Franche comté) est le suivant :

Hôtels : 53.70% avec 360 jours d'ouverture

Campings : 26.7% de mai à septembre, 150 jours d'ouverture

Gîtes : 14.3 semaines sur 330 jours d'ouverture

Pour la CCVA, une estimation a été réalisée par le bureau d'étude mandatée par le Pays, la taxe de séjour rapporterait entre 5 000€ et 8 000€ ce qui paraît supérieure à la réalité.

G. SCHAPPACHER rappelle que la commission 5 a déjà débattu de la possibilité de mettre en place la taxe de séjour. L'implication des hébergeurs est essentielle dans cette démarche.

Il a été décidé de poursuivre l'étude en recensant les hébergeurs de la CCVA, de les contacter pour connaître leur taux d'occupation ce qui permettra de réaliser une simulation plus réelle sur 3 ans.

Par la suite (courant octobre) une réunion avec les hébergeurs sera organisée pour débattre de l'apport économique de cette taxe et les retombées qu'elle pourrait avoir sur le développement touristique de la CCVA en liaison avec les autres communautés de communes du Pays.

En conclusion, cette taxe permettrait de mettre en valeur le patrimoine nature de la CCVA (la vallée du Doubs, les points d'eau...) le patrimoine historique (églises, lavoirs ...), et de développer notre communication, ainsi on peut espérer attirer des touristes vers nos hébergeurs.

Chaque communauté de communes est libre de mettre en place cette taxe de séjour.

Le Pays souhaite, si chaque communauté y est favorable, harmoniser les tarifs et aider à la mise en place de la taxe et des actions à effectuer.

A ce jour il semble que les autres communautés de communes soient favorables à l'application de cette taxe

Il est précisé que les recettes découlant de cette taxe seront exclusivement attribuées au développement touristique, elles ne pourront être affectées à une autre dépense.

A. JACQUOT fait un point sur les écoles (le tableau des effectifs 2011/2012 a été remis à chacun)

Les effectifs sont haussés, on enregistre une fermeture de classe (RPI Champlive-Dammartin les Templiers – Glamondans) et une ouverture à Roulans. Depuis 2002 (hormis 2003 et 2006) les effectifs ont augmenté sur le territoire de la CCVA.

Manuels scolaires : il rappelle qu'un budget supplémentaire de 10€/élève a été octroyé. En sachant qu'il y avait 901 élèves à la rentrée 2010/2011 cela représentait 9010 euros. Les marchés publics permettant d'obtenir de bonnes remises 8 000 euros ont été budgétisés. A ce jour le coût final est de 7147.98 euros.

Matériel informatique : dépenses : 13 549.48 euros dans le cadre du renouvellement du matériel informatique (18 000 euros budgétisé).

Mobilier (30 000 euros budgétisé) : Dépenses 28 735.33 euros + 849.99 euros d'électroménager

Contrat territorial jeunesse

Un point sur les actions menées par M. JACQUINOT a été remis à chaque membre du conseil communautaire..

Le prochain conseil communautaire se déroulera à LE PUY.

Les vœux de la CCVA se dérouleront à LAISSEY (salle polyvalente) le vendredi 27 janvier 2012.

Le Président tient à remercier la commune de Laissey d'accueillir la CCVA pour cette cérémonie.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 21h37.

Fait à Laissey, le 23 septembre 2011.

Charles PIQUARD  
Président de la CCVA

